



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 octobre 2023, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2023-413 modifiant le règlement 2023-408 concernant la paix et l'ordre et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Crabtree ;
- Règlement 2023-414 modifiant le règlement 2008-151 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances ;
- Règlement 2023-415 relatif aux taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif.

Ces règlements entrent en vigueur le 3 octobre 2023.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 3 octobre 2023

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 octobre 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 octobre 2023

Pierre Rondeau